

MAIRIE DE SAINT-PRIX

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt- cinq, le 13 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Max GAUCHIER.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : Mr. GAUCHIER Max Maire, Mme CHARRE Isabelle Adjointe, Mme BLACHE Jessica, Mr BELLERRE Raphael, Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint, Mr MAISONNIAC Jackie, Mme REDON Dominique, Mr REDON Charles, Mme FRACHISSE Ginette et Mr CHARRAS René.

REPRÉSENTÉ : (1)

Mr METTON Jérémy représenté par Mr MAISONNIAC Jackie

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FRACHISSE Ginette

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame FRACHISSE Ginette à l'assemblée qui accepte à l'unanimité.

Mme FRACHISSE Ginette est secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION LOYER dolce burgers QUARTIER LA GARE

N° délibération : 2025-020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal :

Depuis le 1er avril 2025, un emplacement situé sur le domaine public communal au niveau du terrain de pétanque, quartier La Gare, est mis gracieusement à disposition de M. Jean-François MORFIN et Mme Pascale MORFIN, pour l'exercice de leur activité de restauration ambulante via les food-trucks « Dolce Burgers » et « Dolce Gourmand ».

La Commune a procédé à l'installation d'un compteur électrique, dont les consommations sont désormais à la charge exclusive des occupants. Par ailleurs, une cabine sanitaire achetée par la commune a été mise à disposition du public, pendant les heures d'ouverture de l'activité.

Afin de formaliser cette occupation du domaine public, il est proposé de conclure une convention à compter du 1er janvier 2026, assortie d'une participation financière annuelle, fixée à **600 € par an**, soit **50 € par mois**, au titre de l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire consulte le Conseil municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

1. D'approuver la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public au bénéfice de M. Jean-François MORFIN et Mme Pascale MORFIN pour leur activité de food-truck « Dolce Burgers » et « Dolce Gourmand » 10 chemin de La Gare – quartier La Gare, **à compter du 1er janvier 2026 ;**
2. De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à **600 euros par an, soit 50 euros par mois ;**
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS

N° délibération : 2025-021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

LOU BOUTEN : 80 €
LIGUE CONTRE LE CANCER : 80 €
JOIE ET AMITIE : 80 €
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS : 80 €
ECRAN VILLAGE : 80 €
PROTECTION CIVILE : 80 €
LA RIBAMBELLE : 80 €

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2025

N° délibération : 2025-022

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Une erreur d'imputation comptable a été constatée lors de l'encaissement de la subvention départementale allouée pour la rénovation d'un bâtiment communal.

Il convient de procéder à une **Décision Modificative n°1** afin de régulariser cette opération en section d'investissement.

Considérant la nécessité de procéder à des transferts de crédits d'un article à un autre, dans le respect des engagements budgétaires 2025,

Sur proposition de M. le Trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

La décision modificative n°1 du budget communal 2025 selon les ajustements suivants :

Section d'investissement :

- **Dépenses :**
Article 1313 – Chapitre 13 : + **46 500 €**

- **Recettes :**
Article 1323 – Chapitre 13 : + **46 500 €**

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de l'Église communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'aucune réponse n'a encore été reçue concernant les demandes de subventions pour la rénovation de l'église. Il rappelle néanmoins que les travaux ont été entièrement budgétisés au budget 2025.

Il invite les conseillers à se prononcer sur la validation des devis présentés par les entreprises **Serillon, Gibert et Verilhac**. Une délibération formelle sera soumise lors du prochain conseil municipal.

Incivilités – Dépôts sauvages

Un échange a eu lieu concernant les incivilités récurrentes autour des points de collecte des ordures ménagères, notamment dans le secteur de **La Menna**. L'ensemble des conseillers s'accorde sur la nécessité d'agir rapidement pour améliorer la situation.

Salle des fêtes – Frigo et mobilier

Monsieur le Maire informe que le frigo de la salle des fêtes a été remplacé par un nouvel appareil acheté auprès de PULSAT à Lamastre et livré le mercredi 18 juin 2025.

Un devis a également été établi auprès de Trigano Collectivités pour le renouvellement du mobilier. La commande de 20 tables pour un montant de 2 211,36 € TTC est approuvée à l'unanimité. Cette dépense est prévue au budget 2025.

Rencontre du 7 juillet – Eau potable

Le Conseil est informé d'une réunion prévue le 7 juillet 2025 avec Madame Natacha SIBRORE, chargée de mission pour l'assistance technique en eau potable à la Direction Aménagement des Territoires. Cette rencontre permettra de présenter le rapport des visites sur les ouvrages communaux. Une convention avec le Département a été signée antérieurement pour ce suivi technique.

Ventes en ligne de biens situés sur la commune

Un échange a eu lieu concernant les annonces de ventes publiées sur Le Bon Coin portant sur des biens localisés sur la commune.

Boulangerie d'Escoussenas

Monsieur le Maire informe que boulangerie recherche un local plus spacieux. Il a été orienté vers un bâtiment situé dans le domaine de Sela.

Chemin de la Grange de Bosc – Sécurité

Discussion sur l'éventualité de condamner l'accès côté Lamastre du chemin de la Grange de Bosc, pour des raisons de sécurité. Une pierre d'enrochement serait installée à cet effet.

Terrains cadastrés D 0215, D 0210, D 0209

En cas de vente de ces trois parcelles, la commune se positionne en vue d'une acquisition.

Ménage annuel du gymnase de Lamastre

Un appel a été lancé pour organiser le ménage du gymnase les 7 et 8 juillet 2025. Aucune disponibilité n'a pu être dégagée par les élus de la commune.

Plantations de résineux

Un échange a eu lieu concernant les plantations de résineux sur la commune. Une délibération sera proposée prochainement afin d'encadrer ces plantations et limiter les abattages non autorisés.

Bénévoles de l'Ardéchoise 2025

Un casse-croûte convivial sera organisé pour remercier les 10 bénévoles ayant participé à l'organisation de l'Ardéchoise. La rencontre aura lieu le mardi 17 juin à 19h en salle du conseil.

Dégâts des eaux – Logement communal

Un sinistre a été constaté au logement situé 332 rue du Bourg chez Mme Sandy CHAMBOULEYRON. Les entreprises concernées ont été informées pour intervention. Le SDEA, mandataire de la commune dans ce dossier, s'engage à suivre le traitement du sinistre.

Heures de travail – Secrétariat de Mairie

Le Conseil évoque la hausse de la charge de travail au secrétariat. Un passage de **20 heure à 28 heure hebdomadaire** est envisagé. Une délibération sera présentée lors d'un prochain conseil.

Location du logement « Voûte »

Le logement actuellement vacant dit « Voûte » serait prioritairement destiné à un professionnel de santé. Si celui-ci demeure inoccupé lors du prochain conseil, une mise en location à un particulier pourra être reconsidérée.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance :

Mme FRACHISSE Ginette

Signé le



Le Maire :

GAUCHIER Max

Signé le

